



L'an deux mille vingt-trois, le mardi 4 avril 2023 heures à 15h30, le Conseil syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Garonne-Quercy-Gascoigne, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle communautaire des Deux Rives à Valence d'Agen sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BAYLET, président du PETR.

Date de la convocation : 24 mars 2023

Nombre de membres en exercice : 28

Présents : 23

Votants : 25 (2 pouvoirs)

Présents (titulaire ou son représentant) :

BAYLET Jean-Michel, M. BESIERS Jean-Philippe, M. BOCHU Jean-Luc, BOUCHÉ Bernard, BRIOIS Dominique, COUREAU Jean-Louis (suppléant M. SALOMON), DELACHOUX Jean-Paul (arrivé après les votes pour les questions diverses), ESTANOVE Philippe, FENIÉ Gérard, FOURNIÉ Philippe, JAMAIN Thierry, LAINÉ Arlette, LAMOLINAIRIE Michel, LAVEDRINE Sophie (suppléant M. TUYERES), LE CORRE Christiane, LOPEZ Romain, MOIGNARD Jacques (suppléant Mme NEGRE), RENAUD Olivier, SILOT Jean-Luc, TERRENNE Jean-Paul, VERDOUX Colette, VERIL Claude, VISSIERES-DELVOLVE Marie-Thérèse, ZULIAN Fernand (suppléant M. BENOIS).

Titulaires ayant donné procuration de vote (2) : M. CASTELLA à M. ESTANOVE, M. DEPRINCE à M. BAYLET.

Autre délégué présent (non votant) : MOLLE Marcel, suppléant.

Titulaires excusés : BENOIS Jean, DEPRINCE Jean-Luc, DUPONT Jean-Louis, SALOMON Bernard (suppléé par COUREAU), M. CASTELLA Serge, Mme NEGRE Marie-Claude (suppléée par MOIGNARD), M. RASPIDE Jean-Marc, M. TUYERES Stéphane (suppléé par LAVEDRINE)

Suppléants excusés : AUTHESSERRE Willy, BUFFAROT Monique, DELFARIEL Eric, DELZERS Monique, ISSANCHOU Jean-Luc.

Christiane LE CORRE a été désignée secrétaire de séance.

Ordre du jour et documents de séance transmis avant la séance :

- Approbation du procès-verbal du Conseil syndical du 24 novembre 2022- *Rapport 04/2023-1 + procès-verbal annexé* -
- Approbation du compte de gestion 2022 - *Rapport 04/2023-2 du document de séance + compte de gestion 2022 annexé* -
- Approbation du compte administratif 2022- *Rapport 04/2023-3 + compte administratif 2022 annexé* -
- Approbation de l'affectation des résultats du compte administratif 2022 - *Rapport 04/2023-4* -
- Rapport d'activités 2022 - *Rapport 04/2023-5 + rapport d'activités annexé* -
- Débat d'Orientation Budgétaire 2023 - *Rapport 04/2023-6* -
- Désignation de représentants à l'Assemblée des Territoires de la Région pour 2023-2028- *Rapport 04/2023-7*
- Questions diverses

Délibération PETR2023_04_1 : Approbation du procès-verbal du Conseil syndical du 24 novembre 2022

Le Président soumet à l'approbation du Conseil Syndical le procès-verbal de la séance tenue le 24 novembre à Lavit, qui n'a fait l'objet d'aucune observation.

Le conseil syndical, après avoir délibéré à 25 voix POUR,

- **Approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du Conseil syndical du 24 novembre 2022.**

Délibération PETR2023_04_2 : Approbation du compte de gestion 2022

Le président rappelle que le compte de gestion 2022, en tout point identique au compte administratif 2022 qui sera examiné au point suivant, fait apparaître :

- un excédent de la section d'investissement de + 11 228,79 €
- un excédent de fonctionnement de + 257 421,15 €
- un résultat global excédentaire de + **268 649,94 €**

L'approbation du Compte de gestion pour l'exercice 2022 est mis au vote.

Le conseil syndical, après avoir délibéré à 25 voix POUR,

- **Approuve à l'unanimité le compte de gestion pour l'exercice 2022 dressé par le Receveur.**

Délibération PETR2023_04_3 : Approbation du compte administratif 2022

Jean-Michel BAYLET, Président du PETR, et porteur du pouvoir de Jean-Luc DEPRINCE sort durant le vote du Compte administratif.

Sous la présidence de M. BRIOIS Dominique, 1^{er} Vice-Président du PETR, le Conseil syndical examine le Compte Administratif 2022, dressé par le Président M. BAYLET Jean-Michel, qui reprend l'ensemble des recettes et dépenses de l'année 2022.

. Les dépenses, présentées en détail s'élèvent, hors déficit reporté à **308 806,78 €**.

. Les recettes présentées en détail totalisent, hors excédent reporté, **200 934 €**.

Compte tenu de la reprise du résultat d'excédent reporté 2021 (371 522,72 €), le **bilan consolidé 2022 s'établit à + 268 649,94 € :**

- + 11 228,79 € en investissement
- + 257 421,15 € en fonctionnement.

Ses résultats sont **constatés conformes** à ceux du Compte de Gestion du Receveur.

Il se résume ainsi :

Libellés	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés		361 574,20		9 948,52	0,00	371 522,72
Opérations de l'exercice	303 156,05	199 003,00	650,73	1 931	303 806,78	200 934,00
TOTAUX	303 156,05	560 577,20	650,73	11 879,52	303 806,78	575 456,72
Résultats de clôture		257 421,15		11 228,79		268 649,94
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAUX CUMULES	303 156,05	560 577,20	650,73	11 879,52	303806,78	575 456,72
RESULTATS DEFINITIFS		257 421,15		11 228,79		268 649,94

Dans le détail on retrouve :

- ❖ **Les dépenses de l'année 2022 : 308 806,78€**, se décomposant comme suit :
 - 650,73 € en investissement (achat de matériel de bureau)
 - 303 156,05 € en fonctionnement avec :
 - . 38 801,47€ au titre des charges générales
 - . 262 419,74 € au titre des charges de personnel
 - . 1 931 € au titre des amortissements
 - . et 3,84 € au titre d'une régularisation.
- ❖ **Les recettes 2022 pour un montant de 200 934 € dont :**
 - 1 931 € en investissement

- 199 003 € en fonctionnement provenant essentiellement des **participations** des 6 Communautés de communes du PETR sur la base d'une cotisation **1,50€ par habitant** (identique depuis 2016) soit 198 978€

M. BRIOIS, Vice-Président met au vote.

Le conseil syndical, après avoir délibéré à 23 voix POUR,

- **approuve à l'unanimité le compte administratif pour l'exercice 2022.**

Délibération PETR2023_04_4 : Affectation des résultats du compte administratif 2022

Considérant que le Compte Administratif 2022 présente,

- un excédent de fonctionnement constitué du résultat de l'exercice augmenté du résultat reporté de l'exercice antérieur s'élevant à 257 421,15 €
- un excédent d'investissement constitué du résultat de l'exercice s'élevant à la somme de 11 228,79 €

Il est proposé d'affecter :

- la somme de **11 228,79 €** au financement des opérations d'investissement,
- la somme **257 421,15 €** en excédent de fonctionnement reporté.

Ces sommes seront reprises lors du budget primitif 2023, comme exposé dans le rapport sur les OB ci-après.

Le conseil syndical, après en avoir délibéré, à 25 voix POUR,

- **approuve à l'unanimité l'affectation des résultats du compte administratif pour l'exercice 2022.**

Délibération PETR2023_04_5 : Rapport d'activités 2022

Le rapport d'activité a été joint en annexe du rapport transmis aux délégués et distribué en séance.

Le Président indique que l'activité 2022 a été assez intense qu'il s'agisse :

- des réunions **des délégués du PETR** en Conseil syndical ou de la Commission « projet de territoire & contractualisations »
- **des réunions plus techniques** avec les communautés de communes, et porteurs de projets pour l'appui à la recherche de subventions
- **des dossiers de réponse aux appels à candidatures** pour les dispositifs Europe du LEADER et du FEDER lancés par la Région, ou du dispositif Rebond industriel par l'Etat
- de la finalisation de la démarche et des documents **du projet de territoire du PETR** approuvé au conseil syndical du 24 novembre
- de l'animation et du suivi des 4 contrats territoriaux signés par le PETR avec nos partenaires financiers ainsi que la préparation du nouveau contrat CTO pour la Région.

Il **remercie l'équipe** pour avoir tenu les délais de réponse notamment sur les appels à candidatures qui se sont enchaînés d'avril à fin octobre.

Quelques éléments notables pour l'animation des contrats en cours sont rappelés :

- Concernant le programme **LEADER 2014-2022** : en 2022, 10 réunions des membres du Comité de programmation pour 28 dossiers programmés. Une enveloppe FEADER consommée à 91% pour un total de 89 dossiers au 21/12/2022. L'enveloppe des 5,47 M d'€ **sera totalement consommée** avec le **dernier Comité** de programmation prévu vers la fin avril.
- Concernant **le CRTE** : la programmation annuelle actée le 7 novembre avec **122** opérations relevant du CRTE qui recevront au total **10,5 M d'€** de subventions de l'Etat (23% de l'investissement cumulé)
- Concernant le **contrat Territoire d'industrie Gers-Tarn et Garonne**, 57 projets labellisés sur les 2 PETR dont 31 concernant notre territoire 82.

Intervention :

M. BESIERS, Président du Comité de programmation du GAL, remercie aussi l'équipe LEADER et le GAL pour son travail soutenu avec souvent beaucoup de dossiers à examiner en séance.

Le conseil syndical, après en avoir délibéré, à 25 voix POUR,

- **Prend acte du rapport d'activités 2022.**

Délibération PETR2023_04_6 : Débat d'Orientation Budgétaire 2023

Le Président expose, sur la base du **rapport transmis aux délégués, les éléments d'information sur les orientations budgétaires 2023**. Le Débat d'Orientation Budgétaire constitue donc la première étape budgétaire et conditionne le vote du budget primitif qui suivra dans la prochaine séance.

Il rappelle en préambule que le PETR Garonne Quercy Gascogne **est constitué** :

- de 6 Communautés de communes et 139 communes dont 136 du Tarn et Garonne et 3 de départements voisins
- Soit une population de 133 449 hab. en population municipale et 136 152 hab. en population totale au 1^{er} janvier 2023.

Le budget primitif 2023 qui sera proposé lors de la prochaine réunion du Conseil syndical devrait avoisiner, compte tenu des excédents reportés, **722 000 €** :

- 708 171,25 € en fonctionnement
- 13 828,79 € en investissement.

Le budget primitif 2022 était pour rappel de 788 248,52 €.

Endettement : Aucun emprunt pour le PETR à ce jour.

Etat du personnel au 01/01/2023 : une équipe technique de 5 agents pour 4,10 Equivalent temps plein.

- Mme TOULET Isabelle, coordonnatrice des politiques territoriales et du projet de territoire (Contractuelle CDI -attachée principale)
- Mme MEZQUIDA Antonia, animatrice du programme LEADER (Contractuelle CDI -attachée)
- Mme VERCAUTEREN Emilie, animatrice des politiques contractuelles CRTE et CTO (fonctionnaire titulaire - attachée)
- Mme MAILHÉ Nathalie, animatrice LEADER & politiques contractuelles (contractuelle CDD – attachée)
- Mme SOPETTI Joëlle, agent comptable à temps partiel (contractuelle CDD)

Dépenses d'investissement pour 13 828,79 €

Il sera proposé d'inscrire des crédits pour des acquisitions :

- matériel bureau : 7 000 €
- autres : 6 828,79 € dont l'acquisition d'un logiciel de gestion des financements déposés dans le cadre des dossiers de subventions inscrits dans les contrats du PETR.

Recettes d'investissement pour 13 828,79 € correspondant à :

L'excédent reporté 2022 pour 11 228,79 € et les amortissements pour 2 600 €. FCTVA : 0 €.

Des dépenses de fonctionnement pour 708 171,25 €

- **Frais de personnel** : en année pleine ils représenteront près de **300 000 €** (salaires, indemnités, charges sociales...) dont 14 500 € à titre de provision pour répondre aux besoins éventuels.
- **Fonctionnement de la structure** pour un montant de **58 100 €** dont,
 - 20 000 € pour les locations – locaux (14 000€) – matériel informatique (6000 €)
 - 10 000 € pour le remboursement à des tiers dont 7 500 € pour le PETR gersois Portes de Gascogne dans le cadre de l'animation dédiée au programme Territoire d'Industrie (PETR chef de file)
- **Etudes et prestations** : une **provision de 297 471,25 €** pour répondre au financement **d'éventuelles actions** qui pourraient être proposées de porter en lien avec le projet de territoire du PETR.
- **Amortissements** : **2 600 €**
- **Dépenses imprévues** : **50 000 €** (comme à chaque budget)

Des recettes de fonctionnement pour 708 171,25 € avec,

- **la participation** des Communautés de communes. Sur la base de la population municipale légale en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2023 (133 449 hab.) **et d'une cotisation inchangée depuis 2016 à 1,50 €/habitant** cette participation s'élèvera à **200 173,50 €** :
- **les subventions des partenaires** dans le cadre de l'ingénierie des contrats animés par le PETR à hauteur de : 79 660 € pour la Région ; 53 273 € pour le Département ; 117 628€ pour l'Europe
- La reprise de l'excédent reporté 2022 : 257 422€

SYNTHESE

En synthèse, le **Budget primitif 2023** du PETR se présentera ainsi :

FONCTIONNEMENT :		INVESTISSEMENT :		TOTAL
	DEPENSES		DEPENSES	
Frais de structure	58 100 €	Acquisitions :		
Masse salariale	300 000 €	<i>matériel bureau</i>	7 000 €	
Etudes, prestations	297 471,25 €	<i>autres</i>	6 828,79 €	
Amortissements	2 600 €			
Dépenses imprévues	50 000 €			
	708 171,25 €		13 828,79 €	722 000,04 €
RECETTES		RECETTES		
Participation EPCI	200 173,50 €	Excédent reporté	11 228,79 €	
Subvention CR	79 660 €	FCTVA	0 €	
Subvention CD	53 273 €	Amortissements	2 600 €	
Subvention Europe	117 623 €			
Produits exceptionnels	20 €			
Sous-total	450 749,50 €			
Excédent reporté	+ 257 421,75 €			
	708 171,25 €		13 828,79 €	722 000,04 €

Le conseil syndical, après en avoir délibéré, à 25 voix POUR

- acte la discussion et le vote du Débat d'Orientations Budgétaires 2023 du PETR sur la base du rapport d'orientations présenté par le Président

Délibération PETR2023_04_7 : Désignation de représentants à l'Assemblée des Territoires 2023-2028 de la Région

L'Assemblée des Territoires est une **instance régionale de concertation avec les territoires** mise en place en 2016, et qui est poursuivie et renouvelée pour la période 2023-2028.

Le Président rappelle que 10 délégués du PETR par bassin de vie (avec parité Homme-Femme) avaient été désignés pour le mandat 2016-2022 ; 5 sont encore aujourd'hui délégués au PETR (M. VERIL, M. FENIE, Mme NÈGRE, Mme LE CORRE et Mme FORNERIS).

Espace de dialogue et de proposition, l'assemblée a permis **d'enrichir ou de réorienter les politiques régionales** avec des besoins émergents exprimés : en particulier pour la politique des Bourgs-Centres, des tiers-lieux, des circuits alimentaires de proximité et pour des solutions de trésorerie pour les petits porteurs de projets LEADER (l'avance PASS LEADER).

L'Assemblée des Territoires 2023-2028 continuera d'être associée aux travaux concernant les plans ou schémas régionaux à impact territorial comme le SRADDET Occitanie 2040 (Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires), les quartiers prioritaires de la ville...

Lors de son Assemblée plénière du 15 décembre 2022, la Région a approuvé les nouvelles orientations de l'Assemblée des Territoires pour la période 2023-2028.

La composition de l'Assemblée des Territoires est dorénavant adossée aux 59 Contrats territoriaux Occitanie (CTO 2022-2028) et intègre une nouvelle dimension citoyenne.

Pour cette nouvelle Assemblée des Territoires qui totalisera 118 délégués, **chaque territoire est désormais représenté par 4 délégué-e-s :**

- **2 délégué-e-s élu-e-s locaux** (1 homme - 1 femme)
- **2 délégué-e-s citoyens** (1 homme - 1 femme)

Le Président propose :

- de désigner à cette séance, les 2 **représentants élus** parmi les délégués du Conseil syndical
- et pour les 2 **citoyens**, de les rechercher dans le **collège des acteurs privés du futur Comité de programmation du GAL LEADER 2023-2027** (en cours de constitution) à l'occasion de sa première réunion.

Il fait appel aux candidats.

Le conseil syndical, après en avoir délibéré, à 25 voix POUR :

- **approuve à l'unanimité les 2 élus représentant le PETR à l'Assemblée des Territoires 2023-2028 : M. Gérard FENIE et Mme Marie-Claude NEGRE**
- **décide de désigner les 2 citoyens (1 homme et 1 femme) dans le collège privé du futur Comité de programmation LEADER 2023-2027**

QUESTIONS DIVERSES :

Le Président informe les délégués de quelques actualités des contrats depuis la dernière séance de novembre.

ACTUALITES LEADER

→ **Concernant le nouveau programme LEADER 2023-2027**

La **candidature du PETR** a été **validée** lors de la Commission Permanente de la Région du 9 février dernier. Comme pour les 36 autres GAL(s) d'Occitanie, la dotation qui est allouée à notre territoire **est inférieure** à la sollicitation demandée dans la candidature (4,8 Md'€). **Cette dotation pour le prochain programme d'une durée plus courte (5 ans) est de 2 608 848€,** soit un montant annuel de 521 770€ ; nous restons cependant dans le peloton de tête des dotations (6ème sur 37 GAL(s)) avec des dotations allant de 1,2 M€ à 3,4 M€. Le Président rappelle que pour le 1^{er} programme d'une durée de 9 ans, la dotation initiale était de 3,42 M€ puis, 2 ré-abondements ont été obtenus, pour aboutir à une enveloppe de **5,47 M€** (soit 607 580€/an au final pour 380 000€/an au départ). Nous ferons en sorte d'avoir, d'ici 2027, une rallonge.

Après la sélection, nous entrons à présent **dans l'étape du conventionnement** avec encore du travail collectif à mener avec la Région sur le peaufinage des fiches-actions, du cadre réglementaire et de gestion.

Concernant la constitution **du futur Comité de programmation LEADER 2023-2027 et ses 46 membres :**

- A ce jour, le **collège public est constitué** avec 20 membres désignés par chacune des Communautés de communes : les membres ont été renouvelés en grande majorité (seulement 2 nouveaux élus par rapport à l'ancienne composition)
- et pour le **collège privé**, l'équipe a déjà eu confirmation de 19 membres sur les 26, dont 8 nouveaux membres de la société civile.

Dès sa constitution, ce premier Comité LEADER 2023-2027 **sera réuni** pour procéder à l'installation de ses instances, au vote de son règlement intérieur et à la définition du fonctionnement à venir. Il sera aussi l'occasion de rechercher 2 membres du collège privé souhaitant s'impliquer à **l'Assemblée des territoires de la Région**.

Le démarrage opérationnel se fera après le conventionnement du GAL.

Pour la **programmation effective d'opérations**, ce sera certainement plutôt sur **la fin 2023** pour la première programmation car il y a encore beaucoup d'inconnues à lever sur les procédures de mise en œuvre. Un nouveau logiciel EURO-PAC d'instruction des subventions pour le FEADER est en cours de paramétrage à la Région. Le Président espère qu'il n'y ait pas trop de retard, comme cela avait été le cas au démarrage du précédent LEADER.

→ **Concernant le programme 2014-2022 qui s'achève**

Un Comité de programmation s'est tenu **le 21 décembre** pour voter les subventions LEADER pour 12 dossiers. Aujourd'hui, le bilan est de 89 dossiers programmés depuis 2017 soit une consommation de **91% de l'enveloppe FEADER**. Un **dernier comité de programmation** doit être prochainement organisé pour engager les 11 dossiers restants.

Avec ces **100 dossiers, l'enveloppe de 5 millions 467 970 € sera programmé à 100 %** : cet objectif atteint devrait favoriser demain le sort de notre demande de rallonge sur la nouvelle génération 2023-2027.

Le bilan détaillé **de ce 1^{er} LEADER 2014-2022** sera consolidé à l'issue du dernier Comité de programmation du GAL et sera largement diffusé.

Un bilan du projet de « coopération entre GAL(s) » concernant le **développement de l'oenotourisme « Secrets du Sud-Ouest, de vins en découvertes »** a déjà été restitué le 16 mars dernier par les partenaires impliqués : les 5 GAL(s) concernés par les vignobles en commun mais aussi Tarn et Garonne Tourisme.

Cette réunion de clôture de la coopération partenariale a réuni à Montpezat de Quercy une 30 aine de participants et a permis d'exposer les actions de chacun et d'échanger sur des pistes à poursuivre.

Pour ceux qui n'étaient pas présents, le support de présentation a été remis en début de séance et sera diffusé en suivant.

Interventions :

M. BESIERS, Président du Comité de programmation du GAL, confirme le bon résultat des 100 dossiers accompagnés, mais rappelle la difficulté déjà largement soulevée du retard sur les dossiers de paiement Europe, notamment pour les porteurs privés. Le Président rappelle qu'il a déjà interpellé plusieurs fois la Présidente de Région sur cette difficulté rencontrée par tous les territoires.

ACTUALITES DU CRTE 2021-2026 : le Contrat de Relance et de Transition Ecologique de l'Etat

→ **Pour la programmation CRTE 2023 qui est en cours,**

L'appel à projet « DETR » 2023 publié le 5 décembre s'est clôturé le 10 février 2023. L'appel à projet de la DSIL, publié le 10 mars 2023, se clôture le **5 avril 2023**.

Le **comité technique CRTE**, c'est à dire l'ensemble des administrations concernées (Etat, Région, Département, PETR), s'est réuni le 27 mars au PETR afin **d'identifier** pour la programmation annuelle **2023** les projets relevant :

- **du CRTE**, notamment ceux pouvant bénéficier du **nouveau Fonds Vert** de l'Etat qui permet des aides importantes en faveur de la transition écologique,
- de la DETR de droit commun « classique »,
- d'un report de projet en 2024 au regard de leur calendrier prévisionnel de travaux.

Le **Comité de pilotage**, qui réunit les instances décisionnelles de l'Etat, du Département, de la Région et du PETR, **validera la programmation CRTE 2023** le 15 mai. Cette programmation 2023 devrait avoisiner 115 dossiers (122 retenus pour la programmation 2022).

Le président rappelle qu'il ne faut pas oublier de transmettre au PETR une copie des dossiers de subvention déposés à l'Etat pour être inscrits dans la programmation, et en cas de décalage de calendrier, d'informer l'Etat et le PETR pour prévoir un report et récupérer les fonds pour d'autres...

→ **Concernant l'avancement des contrats Petites Villes de Demain**

Le 24 novembre dernier, le Conseil syndical a délibéré pour autoriser le Président à signer les conventions-cadre valant Opération de Revitalisation des territoires des communes qui le solliciterait aux côtés des 10 autres partenaires associés. Les projets des conventions « Petites Villes de Demain » ont vocation à être inscrits au CRTE.

Le 27 janvier dernier, la Préfecture a organisé **la co-signature des premières conventions-cadre « Petites Villes de Demain » prêtes sur le département (11 communes sur 5 Com.com concernées)** ; sur le PETR, cela a concerné les communes de Beaumont, Lavit, Lafrançaise et Moissac.

ACTUALITES DU CTO 2022-2028 : le Contrat Territorial Occitanie de la Région

→ **Concernant la candidature FEDER priorité 5**

La **candidature** du PETR pour bénéficier de ce nouveau **fonds FEDER** (actée au dernier conseil syndical) a également **été retenue** par la Région lors de sa commission permanente du 16 décembre. L'équipe du PETR est donc attentive à **repérer les projets** qui pourraient émerger à ce nouveau fonds Europe qui est très ciblé en termes d'actions et d'assiettes éligibles.

→ **Avancement du contrat-cadre CTO**

L'équipe du PETR a rédigé le contrat-cadre et les fiches-mesures opérationnelles sur la base du projet de territoire du PETR et du recensement des opérations envisagées pour 2022-2028.

Cette première version a été soumise **pour consultation** le 24 janvier :

- à **la Région**
- aux **Communautés de communes du PETR** et aux membres de la Commission « Projet de Territoire et contractualisations ».

Le document a ensuite **été complété** avec les observations de chacun et **transmis au Département** qui rédige actuellement sa contribution en tant que **partenaire signataire**.

Le nouveau contrat cadre sera donc, très prochainement, soumis à la validation de notre Conseil syndical. Un **Comité de pilotage du CTO** est d'ores et déjà prévu pour **le 22 mai prochain** en présence des membres signataires : la Région, le PETR et ses Communautés de communes (ce n'était pas le cas dans l'ancienne génération) et le Département.

Chaque membre, dont nos 6 Communauté de communes, devra délibérer dans ses instances pour autoriser la signature du contrat.

Le contrat sera acté en Commission permanente de la Région, si tout va bien **en juin**, avec simultanément le vote des 1ères **programmations CTO 2022 et 2023**.

A noter que des **nouveaux dispositifs** d'intervention de la Région viennent d'être votés pour l'économie, la culture ou le sport. D'autres dispositifs sont encore à venir jusqu'en octobre. L'équipe du PETR procède à la mise à jour du guide des interventions et au regard de ces nouveautés, elle **proposera de revenir informer et échanger avec les DGS et secrétaires de mairies** dans les communautés de communes.

→ **Concernant la continuité du dispositif régional Bourgs-Centres**

Une réunion d'information coanimée par la Région et le PETR, s'est tenue le 28 février au PETR. Les 19 communes « Bourgs-Centres » et les 4 communes éligibles étaient invitées afin de préparer **l'avenant aux contrats existants** et permettre aux communes éligibles de signer un premier contrat si elles le souhaitent.

A noter, que la commune de Lavit de Lomagne signera prochainement son 1^{er} contrat Bourg centre.

Les projets des communes « Bourgs-Centres » seront inscrits dans les programmations annuelles du CTO par le PETR.

Interventions :

M. BRIOIS, s'interroge sur le niveau d'aide pour Bourg-centre qui serait en baisse. Emilie VERCAUTEREN du PETR précise que le nouveau dispositif est un peu différent (et renvoie au support de réunion du 28/02 transmis) avec des taux d'aide un peu plus bas et le maximum réservé aux projets les plus exemplaires et structurants.

ACTUALITES TERRITOIRE D'INDUSTRIE Gers/Tarn et Garonne 2019-2022

Un dernier comité de pilotage régional des Territoires d'industrie d'Occitanie a eu lieu le 19 janvier 2023.

Suite à celui-ci, le contrat interdépartemental Gers/Tarn et Garonne recense :

- **62 opérations labellisées** « Territoires d'industrie » pour 177 M d'€ d'investissements, essentiellement d'entreprises :

- **28 côté Gers**

- **32 sur le périmètre** Garonne Quercy Gascogne.

Nous attendons la confirmation officielle du **prolongement** du dispositif jusqu'à 2026. Elle nous a été évoquée par la Direction de Territoire d'Industrie **de l'Agence Nationale de la Cohésion Territoriale** lors de l'accueil de la délégation **de l'OCDE le 17 janvier** dernier. Le Territoire d'Industrie 32/82 a été l'un des **2 choisis en France** pour une étude de l'Organisation de Coopération de Développement Economiques (OCDE) sur **l'industrie manufacturière en zone rurale**.

Le Territoire d'industrie 32/82 a **aussi** été sélectionné fin 2022 dans le cadre du dispositif national « **Rebond Industriel (France 2030)** » : il peut ainsi **bénéficier d'un accompagnement** en ingénierie par le cabinet Ernest&Young qui **a rencontré** les Communautés de communes et les entreprises prioritaires identifiées conjointement.

Il s'agit de faire émerger des projets d'investissements d'entreprises, de les aiguiller sur des dispositifs de subvention comme France 2030 ou sur la **petite enveloppe « Rebond industriel » de 1,5 M d'€** qui est dédiée au territoire interdépartemental. C'est un **appui un peu « flash »** qui est apporté depuis fin janvier et qui se terminera après le Comité de pilotage de clôture qui est prévu à la préfecture de Montauban **le 18 avril**.

Enfin, le Président précise qu'il a achevé la tournée des Communautés de Communes du département pour plusieurs sujets qui intéressent en partie le PETR :

- **Le sujet de la transformation de Tarn et Garonne Numérique en Tarn et Garonne Aménagement** afin que le syndicat puisse accompagner les projets en matière de **ressource en eau**. Cette proposition fait suite à la sollicitation de l'Agence de l'eau (2 millions d'€ dédiés). C'est un sujet crucial d'intérêt général pour lequel il est demandé aux Communauté des communes de délibérer rapidement. C'est un syndicat mixte à la carte, y adhèrent ceux qui le souhaitent (ex : Le Grand Montauban n'y sera pas). Le syndicat se renforce avec le recrutement de 2 techniciens et de premiers travaux sont prévus en fin d'année.

Interventions :

M. ESTANOVE, confirme l'intérêt du sujet et demande si le curage est prévu et si l'on s'intéressera aussi aux possibilités sur les moulins. M. BAYLET précise qu'il y aura possibilité de curage des retenues existantes, création de nouvelles retenues, et qu'il faudra questionner la remise en concession publique des retenues qui ne servent plus à l'irrigation. La compétence sur la gestion de l'eau revient à la GEMAPI, le syndicat ne s'occupera que de l'eau pour l'irrigation.

- **Le sujet concernant l'élaboration d'un SCoT sur le périmètre PETR qui n'en est pas pourvu** des 5 communautés du PETR (hors Com. Com. du Pays de Lafrançaise qui est intégré au SCoT de l'agglomération de Montauban) déjà évoqué dans les précédents conseils. Se doter d'un SCoT permettra d'avoir une réflexion **partagée sur l'objectif de réduction de la consommation foncière et de l'artificialisation** et d'éviter qu'une règle « d'en haut » soit appliquée à défaut sur les Communautés non couvertes. Le Président propose d'en rediscuter plus particulièrement **lors de la prochaine réunion** consacrée au vote du BP 2023 et de créer à cet effet un **groupe de travail spécifique**. Au regard des nouvelles lois, il est opportun d'initier le SCoT comme le Grand Montauban et le PETR Midi-Quercy pour pouvoir participer aux décisions qui se prendront dans la Conférence régionale des SCoT. Là aussi, il appartiendra à chacune des 5 Communautés (hors Pays Lafrançaise) de se déterminer, certaines l'ont fait. L'Etat sera convié aux discussions.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 h45.

La secrétaire de séance, *Christiane LE CORRE*

Le Président du PETR, *Jean-Michel BAYLET*



Diffusion : aux délégués du PETR et conseillers communautaires (mail) et mise en ligne sur le site internet <https://www.petr-gqg.fr>